

LE
JOUR
LA
VIE

BRUXELLES

Un policier tué en service par un radicalisé

Jeudi, un policier de la zone Bruxelles-Nord décède d'un coup de couteau donné par Yassine M.. Quelques heures plus tôt, le suspect s'était pourtant présenté au commissariat...

Les services de police du pays sont endeuillés ce vendredi. La veille, un de leur collègue âgé de 29 ans de la zone de police Bruxelles-Nord (Evere, Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode) a perdu la vie après avoir reçu un coup de couteau à bord de son véhicule de service.

Son jeune coéquipier a lui aussi été blessé par l'arme blanche de Yassine M., le suspect qui sera neutralisé par une seconde patrouille venue en renfort, rue d'Aerschot à Schaerbeek. Le suspect né en 1990 était fiché à l'Ocam pour radicalisme religieux. Yassine M. s'était pourtant présenté quelques heures plus tôt au commissariat situé au square Servaes Hoedemaekers à Evere pour annoncer ses intentions et demander une prise en charge psychologique. L'enchaînement des événements de ce jeudi soulève de nombreuses questions.

Il est environ 10h ce jeudi quand Yassine M. se présente au poste de police. L'homme, sorti de prison en 2019, tient des propos incohérents aux policiers. Il leur fait tout de même part de sa haine du corps policier et il demande à être pris en charge psychologiquement.

Inquiétés par son comportement, les agents font appel au magistrat de garde du parquet de Bruxelles afin d'entamer une procédure Nixon, soit une mise en observation psychiatrique forcée (lire en page 4).

Il ressort de ce début d'enquête que le magistrat de garde estime à ce moment que Yassine M. ne répondrait pas aux stricts critères légaux qui permettent de placer un individu en observation psychiatrique, notamment le fait qu'il manifestait son désir de se prendre en charge volontairement. Le ma-

gistrat invite toutefois les policiers à accompagner l'homme suspect aux cliniques universitaires de Saint-Luc afin qu'il y soit pris en charge et entendu par un psychiatre.

Dans la nature

Vers 11h, Yassine M. suit les infirmiers jusqu'à rencontrer ledit spécialiste de l'unité psychiatrique. Les policiers, eux, quittent les lieux. Dans l'après-midi, un contact est à nouveau pris avec les cliniques universitaires de Saint-Luc pour savoir si Yassine M. a intégré ou non le service spécialisé. La nouvelle tombe comme un cou-

Jason, le jeune coéquipier de Thomas a lui aussi été blessé par Yassine M., le suspect qui sera neutralisé. Il a dû être opéré et son état est stationnaire

peret : « Il a quitté l'hôpital ». Comment ? Pourquoi n'a-t-il pas été retenu ? Des questions auxquelles il n'y a pas de réponse pour l'heure. Jusqu'à 19h, les autorités ignorent où se trouvent Yassine M. ou ce qu'il a bien pu faire en quittant l'enceinte hospitalière. Quinze minutes plus tard, celui-ci croise la route d'une patrouille de la zone Bruxelles-Nord, rue d'Aerschot à Schaerbeek, le quartier de prostitution de la capitale belge.

Yassine M. va à leur rencontre alors qu'ils sont arrêtés au feu rouge. Thomas Monjoie, le policier derrière le volant, abaisse sa vitre pour lui parler. Yassine M. sort sa lame et poignarde directement le policier au cou tout en criant « Allahu Akbar ! »

Puis il fait rapidement le tour du véhicule pour agresser Jason P., le second policier de 23 ans. Yassine M. prend la fuite mais il sera intercepté par une seconde patrouille venue en renfort suite à l'appel de détresse donné par Jason P. La seconde patrouille fait feu pour le stopper.

Vers 19h30, les deux policiers ainsi que le suspect blessé par balle sont emmenés en urgence à l'hôpital. Thomas Monjoie décède des suites de sa blessure, Jason P. est lui opéré en urgence. Ce vendredi, son état semble stabilisé indique le parquet fédéral, qui s'est saisi de l'enquête aux alentours de minuit jeudi. Yassine M. a lui aussi survécu. Il doit encore être entendu par les autorités fédérales qui ont déjà précisé avoir ouvert une enquête pour assassinat et tentative d'assassinat dans un contexte terroriste. ■



Poignardé au cou, Thomas a succombé à ses blessures. © D.R.

UN PROFIL INQUIÉTANT

Yassine M., 32 ans, était fiché à l'Ocam !

Le profil du suspect de l'assassinat et de la tentative d'assassinat dans un contexte terroriste à l'encontre de deux policiers, Yassine M., est pour le moins inquiétant.

L'homme, de nationalité belge, né en 1990 est domicilié à Evere. Il est sorti de prison en 2019 où il était détenu depuis 2013 dans le cadre d'une condamnation pour des tentatives de et des vols avec violence. Yassine M. a vogué entre plusieurs prisons du royaume jusqu'à son transfert à celle de Lantin en 2017.

Il agresse un gardien

Dans son précédent établissement pénitentiaire, il avait agressé un gardien, ressort-il d'un arrêt du Conseil d'État de 2017. Ledit arrêt dépeint le profil d'un détenu pour le moins violent et surtout radicalisé. « Bien que l'intéressé ne soit pas détenu pour des faits en lien avec le terrorisme, il apparaît qu'il aurait influencé plusieurs codétenus vul-

néables avec son idéologie extrémiste. Le risque de prosélytisme n'est dès lors pas à exclure. À cet égard, il est signalé depuis août 2015 comme musulman radicalisé. Précisons par ailleurs qu'il appartient à un milieu (familial) fortement radicalisé », est-il écrit dans un rapport présenté dans l'arrêt.

Yassine M. est passé par plusieurs ailes pour personne radicalisée et il était fiché à l'Ocam (Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace) pour son extrémisme religieux.

Lors de sa sortie de prison en 2019, où il est arrivé à fond de peine selon certains médias, Yassine M. était donc surveillé ou du moins il aurait dû l'être vu son profil inquiétant.

De nombreuses questions demeurent. Yassine M. a-t-il prémédité de passer à l'attaque ce jeudi ? Dans l'affirmative, pourquoi ce serait-il rendu au commissariat afin de demander d'être pris en charge psychologiquement ?

Le fait est qu'il a annoncé vouloir s'en prendre à des policiers, ce qui donne une certaine indication quant à ce qu'il avait « programmé ».

L'enquête se poursuit afin de déterminer les motivations du suspect. Yassine M., hospitalisé suite à sa blessure par balle, n'a pas encore pu être entendu par les autorités fédérales.

Même s'il en est encore trop tôt pour l'affirmer, Yassine M. pourrait être un « loup solitaire », une personne radicalisée qui décide seule de passer à l'acte, à l'image d'un Mohamed Merah en France.

L'autre piste à explorer serait celle d'un trouble psychiatrique. Vraisemblablement, Yassine M. s'est senti « glisser » vers un acte violent, sinon pourquoi demander à être pris en charge psychologiquement avant de passer à l'action ? Les enquêteurs doivent encore répondre à toutes ces questions. ■



De Croo évoque l'Ukraine à Ypres

Alexander De Croo (Open VLD) a évoqué la guerre en Ukraine à l'occasion de son discours lors de la 104^e cérémonie d'hommage aux victimes de la Première Guerre mondiale à Ypres, vendredi. « Pour ma génération, la guerre n'a jamais été aussi tangible qu'aujourd'hui », a déclaré le Premier ministre.

À lire en page 17

Carla commente son éviction de la Star Academy et nous détaille ses projets. Rencontre



Un chic type. © D.R.

TONY CHALOT

TC



THOMAS ÉTAIT TRÈS APPRÉCIÉ

« Un garçon jovial, toujours souriant, qui avait de vraies valeurs »

S'il s'était installé à Grâce-Hollogne (près de Liège) avec sa compagne, Thomas Monjoie, 29) était originaire du petit village de Limont, dans la commune de Donceel (Province de Liège) où vivent toujours ses parents.

Dans l'entité hesbignonne où tout le monde se connaît, c'est l'émoi. L'annonce de son décès tragique a choqué la population. Le bourgmestre local est très affecté. « J'ai été informé des faits jeudi soir par la zone de police de Hesbaye. J'avais du mal à réaliser », confie Philippe Mordant. « Je me suis rendu directement chez ses parents qui sont anéantis. Thomas a un frère jumeau (Julien) et une sœur cadette (Marie). La famille a été prise en charge par la cellule psychologique et est rapidement partie à Bruxelles. »

Ce vendredi, le mayeur, qui est aussi pharmacien dans la commune, avait toujours du mal à réaliser. « Je ne peux pas com-

prendre un tel acte. Thomas faisait son travail pour protéger les citoyens et on lui ôte la vie de cette manière atroce. Pour notre commune, c'est tragique. La famille est connue et appréciée sur Limont. Ce sont des gens très gentils, qui participent activement à la vie du village. »

Thomas avait effectué ses études secondaires au Collège Saint-Louis de Waremme. « J'étais en classe avec lui en 1^{re} année. Cela remonte un peu mais c'était quelqu'un de très jovial qui, déjà très jeune, avait de vraies valeurs. C'était une crème », décrit Stéphane. « Même si je ne l'avais plus vu depuis longtemps, son décès me touche énormément, d'autant que mon frère est aussi policier à Bruxelles. Ça fait vraiment froid dans le dos. »

Amateur de musique, Thomas était batteur et avait fait partie d'un groupe (The Bukowskies) il y a dix ans. « Durant son adolescence, il avait suivi, en même

temps que moi, des cours à « l'Atelyé », la maison des jeunes à Waremme. Moi, c'était la guitare basse. Lui, c'était la batterie. Il avait même joué en ouverture du festival Rock Memories », se souvient encore Stéphane.

Un sans-faute à son stage

Formé à l'école d'hôtellerie de Spa, Thomas avait travaillé dans l'Horeca avant d'entrer à l'école de police de Liège. En 2018, il avait effectué son stage à la zone de police de Hesbaye à Waremme où il n'a laissé que de bons souvenirs. « Il avait réalisé un sans-faute et c'est assez rare », indique un des inspecteurs qui l'avait encadré. « C'était un garçon discret mais qui était toujours de bonne humeur. Il était très à l'écoute durant son stage. On sentait qu'il allait devenir un bon policier. Il en avait tous les atouts. C'est un collègue qui m'a prévenu de son décès. C'est terrible! On va en

tout cas lui rendre hommage. »

Sur les réseaux sociaux, de nombreux hommages ont afflué, dont celui de l'une de ses collègues, originaire de la même commune que Thomas. « RIP mon collègue, mon frère d'arme, mon ami. On s'est serré les coudes pendant notre formation et te voilà parti sans qu'on ait pu se revoir et se raconter les anecdotes vécues dans nos débuts de carrière. Je ne t'oublierai jamais, toi, ta bonne humeur et ton sourire », écrit-elle.

« Apprendre la nouvelle hier soir et avoir toujours du mal à la réaliser à l'heure actuelle. Me former à tes côtés à ce métier passionnant mais parfois très compliqué fut un réel plaisir. Un homme disponible pour les autres, bon vivant et compétent dans sa fonction. Une injustice de plus... Repose en paix mon gars », a posté un autre policier. ■

CH. C. ET L.B.

Le papa de Thomas : « Ne pas attiser la haine »

La famille Monjoie vit à Donceel, plus précisément dans le petit village de Limont, depuis de nombreuses années. Elle y est unanimement appréciée et les marques de soutien se multiplient depuis le drame.

Ce vendredi, en fin d'après-midi, nous avons pu joindre le papa de Thomas. Eric Monjoie s'est exprimé en quelques mots, des sanglots dans la voix. « C'est un événement tragique. Cela ne fait que 24h qu'il est parti. C'est un véritable drame. La famille est anéantie », pleure-t-il. Eric ne veut pas faire davantage de commentaires mais tient cependant à insister sur une chose : « Je ne veux pas que ce drame attise la haine, avec des gestes de vengeance ou d'autres choses encore bien pires. Mon fils travaillait pour la justice et faisait bien son travail. C'était quelqu'un d'honnête, de droit, il ne l'aurait pas voulu. »

Thomas était issu d'une famille heureuse et très soudée. Il laisse derrière lui Eric et Frédérique, ses parents, son frère jumeau Julien, sa petite sœur Marie, mais aussi sa compagne, Elodie et de nombreux amis, sa famille. ■

L.B.



LE POLICIER BLESSÉ

Jason P., un Liégeois de 23 ans, est sorti d'affaire

Après avoir mortellement poignardé Thomas Monjoie., Yasmine M. a contourné le véhicule pour s'attaquer, cette fois, au policier assis sur la place passager. Le policier aurait été touché au bras, avant de pouvoir mettre en fuite le radicalisé et d'appeler des renforts. Emmené aux urgences, stabilisé puis opéré durant la nuit, son état de santé n'est plus considéré comme préoccupant, d'après ce que le parquet fédéral a communiqué hier. Jason P. est encore un tout jeune

policier, fraîchement sorti de l'académie, nous dit-on.

Âgé de 23 ans, il est originaire de Liège, où il a fait ses études. C'est au sein de la zone de police de Seraing qu'il aurait également fait ses premiers pas dans les forces de l'ordre. Un rêve d'enfant visiblement, qu'il est parvenu à concrétiser.

Membre d'une fratrie de trois enfants et d'une famille unie, les témoignages de soutien sur les réseaux sont nombreux.

E.D.



ALEXANDER DE CROO

Nos policiers risquent leur vie au quotidien pour assurer la sécurité de nos citoyens. Le drame d'aujourd'hui le démontre, une fois de plus. Mes pensées vont à la famille et aux amis de l'officier décédé. Mon espoir sincère est que son collègue hospitalisé se portera bien.



ANNELIES VERLINDEN

Quel drame horrible. Cet événement me brise le cœur. Mes pensées vont avant tout aux proches, aux membres de la zone de police et à l'ensemble de la police.



BELGIAN ROYAL PALACE

Entretien téléphonique ce matin avec @AnneliesVI et le Chef de Corps de la zone de Police Bruxelles Nord suite à l'attaque au couteau qui a coûté la vie à un jeune policier hier soir à Schaerbeek. Toutes nos pensées vont à la famille et aux proches de la victime.

POLICIERS EN COLÈRE

Des actions de la police le 28 novembre

Vincent Houssin (SLFP police) a annoncé, dimanche matin sur Radio1, une journée d'action réunissant tous les syndicats de police « car il y a un besoin urgent de plus de respect pour tous les policiers. Cela ne peut plus durer », a-t-il déclaré à la radio flamande vendredi matin. Cela prendra sans doute la forme d'une manifestation nationale contre les violences perpétrées à l'encontre des poli-

ciers.

Le vice-président du SLFP police s'est dit furieux de l'attaque contre deux policiers. « Cela frappe durement tous les policiers. Le collègue décédé était dans la jeune vingtaine. » Selon lui, ces coups de couteau, c'est la goutte qui fait déborder le vase. « La justice a une responsabilité écrasante » dans ce qui s'est passé, même s'il n'a pas utilisé le mot terrorisme pour évoquer

ce qui s'est passé. Il a ajouté ne pas comprendre pourquoi le magistrat avait laissé partir le suspect. « Le ministre de la Justice ne peut pas laisser passer ça. »

Selon lui, le gouvernement fédéral actuel « est champion pour la non-exécution des sanctions. » Vincent Houssin a déclaré vouloir de toute urgence plus de respect pour la police et il a annoncé, dans la foulée, des actions ponctuelles déjà dans

les prochains jours.

Par ailleurs, les commissions de l'Intérieur et de la Justice de la Chambre tiendront ce lundi une réunion extraordinaire, a indiqué la présidente de la commission de la Justice, Kristien Van Vaerenbergh. Cette réunion débutera à 14h en présence des ministres de l'Intérieur, Annelies Verlinden (CD&V), et de la Justice, Vincent Van Quickenborne (Open Vld). ■

Achetons malin.

Grâce aux meilleurs prix, bien sûr.

Plus d'infos dans votre journal.

colruyt
meilleurs prix

20012885

UN DRAME ÉVITABLE ?

« Nixon », une procédure stricte

Yassine M. s'est présenté de lui-même au commissariat pour demander d'être pris en charge psychologiquement. Une « procédure Nixon » a été engagée mais elle n'a pas abouti.

Jeudi matin, vers 10h, Yassine M., un homme radicalisé, s'est présenté de lui-même au commissariat d'Evere pour indiquer aux policiers qu'il comptait passer à l'acte et

qu'il avait besoin d'être pris en charge psychologiquement.

Les agents du commissariat ont dès lors fait appel au magistrat de garde du parquet de

Bruxelles pour initier une procédure Nixon, soit une hospitalisation forcée dans une unité psychiatrique pour une durée limitée à 40 jours. Celle-ci n'a toutefois pas abouti.

« Conformément à la procédure, les services de police ont pris contact avec le magistrat de garde du parquet de Bruxelles demandant de lancer la procédure de mise en observation psychiatrique prévue par la loi du 26 juin

1990 (la procédure Nixon, NdLR). Après vérification, il est apparu que la personne ne remplissait pas les critères légaux, compte tenu du fait qu'elle était prête à se faire soigner psychologiquement volontairement », s'est défendu ce vendredi le parquet de Bruxelles au cours d'une conférence de presse organisée chez son homologue fédéral. Yassine M. a tout de même été conduit par les policiers aux

cliniques universitaires Saint-Luc « à la demande du magistrat de garde », précise le parquet de Bruxelles. L'homme a quitté l'enceinte hospitalière quelques heures plus tard. Que s'est-il passé ? L'enquête doit encore déterminer comment le suspect a pu quitter les lieux de son propre chef au vu de son profil inquiétant.

Conditions cumulatives

D'aucuns s'interrogent sur l'existence d'une erreur d'appréciation humaine dans le cadre de la procédure Nixon. Néanmoins, pour que la procédure puisse être engagée, la personne visée doit répondre à des conditions strictes et surtout cumulatives : elle doit souffrir d'une maladie mentale, elle doit se trouver dans un état tel qu'elle représente un danger grave pour elle-même ou pour autrui et il ne

doit exister aucune alternative aux soins contraints.

De prime abord, il semblerait que ce soit ce dernier point qui ait empêché l'aboutissement de la procédure Nixon, puisque Yassine M. aurait indiqué être capable de se prendre volontairement en charge. Notons également que la loi dit « l'inadaptation aux valeurs morales, sociales religieuses politiques ou autres ne peut être en soi considérée comme une maladie mentale. »

L'unité psychiatrique de Saint-Luc pouvait-elle contraindre le suspect à rester sur place ? Il semblerait que non. La même loi du 26 juin 1990 précise que toute personne qui se fait librement admettre en service psychiatrique peut le quitter à tout moment. ■

TONY CHALOT

DERNIÈRE MINUTE

Saint-Luc confirme : l'agresseur est bien venu aux urgences

Les Cliniques Universitaires Saint-Luc ont communiqué sur le drame, a-t-on appris via la RTBF au moment de boucler ce journal. L'hôpital a confirmé que l'agresseur était bien venu se présenter au service des urgences jeudi matin. « Vers 11h, un homme, accompagné par 3 policiers, se présente au service des urgences pour une prise en charge psychologique volontaire », explique-t-on.

Les cliniques précisent que lorsque les policiers ont quitté le service, ils n'ont « jamais informé les membres du personnel des urgences de la dangerosité de la per-

sonne ». Cette dernière a quitté la salle d'attente de son plein gré une petite heure après être arrivée, « sans avoir été évaluée psychiatriquement », mais en accord avec le protocole de l'hôpital.

« Les cliniques tiennent à rappeler que tout patient qui se présente aux urgences est libre de les quitter à son initiative sauf s'il s'inscrivait dans le cadre d'une surveillance policière continue, ce qui n'était pas le cas dans le cadre de cette admission », précise-t-on dans le communiqué, expliquant n'avoir eu « aucune consigne » des « autorités compétentes ». ■



Lucile Garcia. © D.R.



Soraya Belkacemi. © D.R.



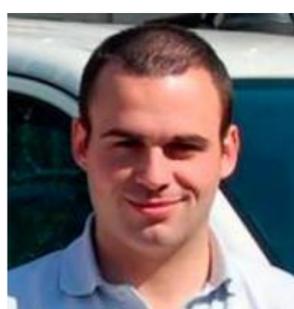
Kitty Van Nieuwenhuysen. © D.R.



Michel Jenicot. © D.R.



Amaury Delrez. © D.R.



Damien Henryon. © D.R.

MEURTRES, ACCIDENTS, PROBLÈMES MÉDICAUX...

11 policiers décédés en 10 ans

Le site policememorial.be a été créé en souvenir à tous les policiers « qui ont donné leur vie pour nous protéger ». Au cours des 10 dernières années, il recense ainsi 11 policiers « tombés mais pas oubliés ».

Le 4 avril 2012, Damien Henryon, 25 ans, est tué en voulant intercepter un groupe de gens du voyage qui avait pris la fuite après une tentative de vol. Les voleurs ont percuté sa voiture, mise en travers de la route pour leur faire barrage, de plein fouet.

Un an plus tard, le 17 avril, Valentine Genette, 26 ans, décède en service. Il s'agit cette fois d'un accident, puisqu'elle est percutée par un automobiliste en traversant la route.

Le 30 septembre 2014, Mathieu Theunissen, 25 ans, succombe quant à lui à un malaise en service.

Benoit Sneesens, 41 ans, est lui aussi victime d'un accident de la route le 3 mars 2015. Quelques mois plus tard, Didier Lemince, fait un malaise cardiaque suite à une interpellation musclée dans le cadre d'un vol de voiture. Il avait 46 ans.

Encore un accident de la route : le 26 mai 2016, Patrick Ducarme est percuté par un automobiliste qui roulait en sens inverse, alors qu'il suivait un écolage à moto. Leurs meurtres ont fait grand bruit : les agents de police Lucile Garcia (53 ans) et Soraya Belkacemi (44 ans) sont tuées, par arme blanche, par le terroriste

Benjamin Herman alors qu'elles sont en mission de roulage à Liège. C'était le 25 mai 2018.

Amaury Delrez, 37 ans, est froidement abattu d'une balle dans la tête le 26 août 2018. Le groupe auquel appartenait son meurtrier était venu assister au Grand Prix de Spa Francorchamps et avait fait l'objet d'un signalement, après que l'un des membres ait sorti une arme. Nick Campe est le dernier décès recensé, avant la tragique agression de ce jeudi. Il s'agissait d'un accident de la route.

Si on remonte dans le temps, on en trouve bien d'autres. Comme en 1992, lorsque les gendarmes Michel Jenicot et Jean-Marc Engelbel froidement abattus à Villers-le-Bouillet par le truand Al-

fonso D'Anna lors d'un transfert. Ou encore en 2007, année où la policière Kitty Van Nieuwenhuysen, 23 ans, était abattue d'une balle dans la tête alors qu'elle était tombée sur un cambriolage au cours de sa patrouille.

Agressions violentes

À côté des décès, il y a aussi des agressions violentes. On se souvient notamment de Corinne et Hakima, deux policières attaquées à la machette au commissariat de Charleroi le 6 août 2016. L'auteur avait crié « Allahu akbar » avant de passer à l'acte.

Le 9 septembre 2019, Maxime Pans était quant à lui grièvement blessé par balle lors d'un contrôle de routine, à Jupille. Il

souffre aujourd'hui d'importantes séquelles motrices.

Il y a deux jours, pratiquement jour pour jour, une policière avait également été agressée à proximité du drame de ce jeudi,

rue d'Aerschot. Un jeune homme qui ne portait pas de masque s'en est pris à elle en la prenant par la gorge et a tenté de s'emparer de son arme à feu. ■



Des drames qui s'accroissent. © D.R.



APRÈS CE TERRIBLE DRAME



© Belga

Les syndicats fulminent !

Quelques heures après l'attaque survenue jeudi en début de soirée à Schaerbeek et qui a coûté la vie à un policier, le président du syndicat libéral de la police Vincent Gilles est revenu sur la réaction de nos politiques face à ce drame. « Je viens de lire les réactions de certains politiques, vice-Premier ministre ou président de parti », nous a-t-il confié. « Ceux-là même qui ont décidé de revenir sur l'accord sectoriel et d'en lier l'exécution à la disparition de notre système de fin de carrière... ».

Peu après la nouvelle du décès de l'un des deux policiers attaqués, la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden avait réagi en expliquant que cet événement lui « brisait le cœur ». Le Premier ministre, Alexander De Croo, avait quant à lui rappelé que les policiers « risquaient leur vie au quotidien pour notre sécurité ». « Eh bien, plutôt

que des mots, les policier(ère)s attendent d'eux des actes et des décisions politiques qui font sens avec leurs discours », déplore le syndicaliste. « S'ils ont deux minutes de courage, et de fierté personnelle,

« Plutôt que des mots, les policiers attendent d'eux des actes et des décisions politiques qui font sens avec leurs discours »

VINCENT GILLES

qu'ils révisent leurs décisions prises lors du conclave budgétaire d'octobre. Et alors, ils auront le droit d'empathie pour le chagrin des proches de nos victimes ! » Vincent Gilles déplore le nombre croissant d'attaques envers les policiers au cours des dernières années. « Les faits de violences contre les policiers, mais aussi les urgen-

tistes, ambulanciers, pompiers, ne sont pas pris suffisamment au sérieux par les magistrats », conclut-il. « Le nombre de classements sans suite est effarant. Nous sommes curieux des décisions à venir du ministre de la Justice. M. Van Quickenborne. Le temps est venu de passer aux actes et de laisser les rodontades au vestiaire. C'est la seule façon de devenir un véritable politique plutôt que de rester un politicien. »

Quant à la CGSP, le syndicat socialiste, elle est « consternée » et « atterrée » par « ce nouvel assassinat d'un jeune policier et de la tentative d'assassinat sur son collègue ». Celui-ci demande que le gouvernement mette en œuvre les moyens nécessaires pour faire au plus vite la lumière sur cette affaire. « Nos premières pensées vont bien évidemment vers la famille de notre collègue décédé mais aussi au collègue blessé et tous les collègues choqués par ce nouvel assassinat commis sur un membre des forces de l'ordre », exprime tout d'abord la CGSP. « Nous demandons sans délai que la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden et le gouvernement s'engagent à mettre les moyens nécessaires pour diligenter l'enquête au plus vite pour faire toute la lumière sur les circonstances de cet acte crapuleux. » Le syndicat exige également que le

ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, diligente une enquête interne indépendante afin de savoir comment l'auteur a pu agir de la sorte sans que l'on puisse l'en empêcher.

François Belin, secrétaire du SNPS (Syndicat national des personnels de police et de sécurité), a pour sa part exigé la démission du ministre Van Quickenborne. Mais sur VTM Nieuws, ce dernier a laissé entendre que cela n'arriverait pas. ■

D.H., S.I.



Vincent Gilles, président du SLFP. © Belga

SCHAERBEEK RÉAGIT

Commerce interdit entre 1h et 6h

Après le meurtre d'un jeune policier jeudi soir, la bourgmestre de Schaerbeek a décidé d'interdire tout commerce rue d'Aerschot, entre 1h et 6h du matin. Cela concerne toutes les activités Horeca, les night shops, les phone shops, les librairies et agences de pari mais aussi les lieux de prostitution.

Cet arrêté de police a été pris en concertation avec le bourgmestre de la commune voisine de St-Josse, Emir Kir, pour « faire baisser la tension dans le quartier et pour permettre aux équipes de police, de gérer la situation » et assurer la sécurité publique.

Et Cécile Jodogne (DéFI) ajoute : « Le quartier Nord est sous tension depuis trop longtemps. Les chiffres de criminalité y sont plus importants que partout ailleurs dans la zone. La police, mais aussi l'ensemble des services de prévention et des services sociaux, les services de première ligne et notamment les services de propreté communale mais aussi régionale abattent un travail sans relâche dans le quartier. La situation est très difficile et inacceptable pour les habitants, pour les



Cécile Jodogne. © News

commerçants et pour les personnes qui travaillent dans le quartier. Pour la police, le travail est immense et bien plus lourd que ne peut le supporter une police zonale. Les tâches à prendre en charge dépassent largement ses missions normales et pallient l'absence très souvent dénoncée du Fédéral. Durant ces deux derniers mois, c'est l'équivalent de plus de 252 personnes supplémentaires qui sont intervenues pour remplir les missions dans le quartier. » Elle exige que des mesures urgentes mais structurelles soient prises par le gouvernement fédéral. ■

M.B.

GEORGES-LOUIS BOUCHEZ

« La magistrature doit rendre des comptes »

Georges-Louis Bouchez est triste et en colère. « Pour les proches de ce jeune homme, ce qui s'est passé est un horreur », réagit le président du MR. « On ne peut que penser à eux mais il faut aussi se poser des questions. »

La chronologie des faits, qu'il qualifie d'inacceptable, il a du mal à la comprendre : « Le matin, vous avez une personne qui se présente au commissariat pour dire qu'elle va commettre un attentat contre des policiers et on ne l'arrête pas. OK, ça ne suffit pas pour arrêter une personne lambda, mais là, on a une personne qui était fichée pour terrorisme sur la liste de l'Ocam et on ne l'arrête pas. Sincèrement, je ne sais pas ce qu'il faut dans ce pays. Il aurait peut-être fallu que cet homme prévienne une semaine à l'avance ? »

« Je suis juriste et dans le code pénal, il y a des dispositions pré-

vue pour des gardes à vue administrative », ajoute-t-il. « Ici, on n'a vraiment pas affaire à des policiers cow-boys. Est-ce bien le rôle d'un hôpital de décider, seul, si un tel profil peut, ou pas, quitter l'établissement ? Il y a eu des manquements et le magistrat qui a pris la décision de ne pas retenir l'auteur de ces faits devra rendre des comptes. Je vais être clair : il faut une enquête approfondie. Au niveau du MR, nous ferons tout pour aller plus loin. Il faut une commission parlementaire et ensuite une commission d'enquête sur ce qui s'est produit. On doit comprendre. C'est impossible de traiter un tel personnage comme le premier venu ! »

Le président des libéraux francophones l'affirme haut et fort : « La magistrature tient à son indépendance, mais elle doit aussi pouvoir rendre des comptes. Il

RÉFORME

Terrorisme, violences policières : la Belgique durcit le ton

Les agressions envers les policiers ne sont malheureusement pas un fait nouveau. Et c'est pourquoi, voici une semaine, le gouvernement fédéral s'était déjà mis d'accord dans le cadre de la réforme du code pénal portée par le ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, pour durcir le ton en matière de violences faites aux policiers. « C'est un point qui est cher au MR », pointe le vice-Premier ministre libéral, David Clarinval, qui adresse ces condoléances aux proches de la victime ainsi qu'à la police. « La modification du code pénal n'est pas encore aboutie et il faudra encore attendre plusieurs mois. L'accord est donc tombé avant le drame de ce jeudi mais les faits commis actuellement ne sont pas couverts par la future loi. »

L'aggravation de la peine annoncée pour les violences envers les personnes qui représentent l'autorité publique, dont les policiers et pompiers, aura non seulement un effet répressif, mais aussi dissuasif, selon lui. « Les délinquants réfléchiront à deux fois avant d'agresser les policiers. Et s'ils le font, ils seront punis plus sévèrement. »

Le code pénal devrait également être modifié de manière à ce que la peine en cas de dégradation des véhicules de police, des camions de pompiers ou des commissariats par exemple soit également aggravée.

David Clarinval rappelle ensuite d'autres points pour lesquels son parti s'est battu lors des discussions. « La Belgique durcit le ton aussi à l'égard du terrorisme et par rapport à l'apologie du terrorisme. »

Apologie du terrorisme

Sans faire de lien direct avec ce qu'il s'est produit ici — « Je m'exprime sans lien avec cette triste affaire », précise-t-il —, le libéral souligne que le MR demandait à ce que le niveau des peines pour terrorisme soit augmenté afin de rejoindre les niveaux des pays voisins. « Nous l'avons obtenu. De même, il y a un accord pour incriminer l'apologie du terrorisme, au même titre que ce que l'on fait déjà pour l'incitation au terrorisme. Cela fait des années



Une priorité pour Clarinval. © Belga

que le groupe MR porte ce dossier au niveau du parlement. »

Parmi toutes les nouveautés de la réforme du code pénal votée en première lecture, le vice-Premier ministre pointe encore la suppression de la correctionnalisation et l'ajout de nouvelles incriminations. Parmi celles-ci, il désigne, comme étant des demandes du MR, l'aide à l'évasion, le jet d'objets au-dessus des murs des prisons, le fait de s'introduire dans des véhicules ou encore d'y créer des espaces cachés. « Un passeur pourra dès lors être condamné pour le fait d'avoir introduit des migrants dans un camion par exemple. »

David Clarinval affirme s'être battu pour le maintien de certaines dispositions « que les experts sollicités pour cette révision du code pénal proposaient de faire disparaître ». Il pense notamment à l'incrimination pour occupation des immeubles inoccupés (squat), pour le fait de cacher son visage dans les lieux publics ou encore la bigamie. « Nous avons obtenu le maintien de ces dispositions. »

Enfin, il rappelle l'accord sur l'augmentation des peines pour discrimination et négationnisme ainsi que le fait qu'à l'avenir, « toutes les peines de prison seront réellement exécutées. »

Précisons que ce projet de loi a été adopté en première lecture le week-end passé. Il n'est donc pas lié à l'agression de Thomas Monjoie et de son collègue. ■

SABRINA BERHIN

est important de savoir si toutes les étapes ont été normalement suivies. Sinon, elles servent à quoi les listes de l'Ocam ? Ce qui s'est produit, c'est le reflet du laxisme. Le laxisme, c'est un état d'esprit. C'est toujours comme ça avec le radicalisme islamique. Il ne faut jamais baisser sa garde car ce radicalisme est encore bien présent. Et qu'on ne vienne pas me dire que ce gars était un déséquilibré et que c'était impossible à prévoir. Les gens qui sont radicalisés et vont commettre de tels actes sont souvent des paumés et des déséquilibrés. » ■

J.M.



Georges-Louis Bouchez. © Belga